



---

## Délibération n°AD/090215/A/15

---

L'assemblée départementale,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier du 9 février 2015 au 11  
février 2015 sous la présidence de Monsieur Michel Guibal 1er Vice-président - Délégué général, chargé  
de la représentation institutionnelle du Conseil Général - Conseiller général de Montpellier 1

**Objet :** RD 26 et 26 E1 Recalibrage et aménagement d'un cheminement doux entre Mauguio et  
Baillargues - Bilan de la concertation

**Rapporteur :** Monsieur Yvon Bourrel

Présents : M. Jean Arcas, M. Jacques Atlan, M. Jean-Noël Badenas, M. Claude Barral, M. Pierre  
Bonnal, M. Pierre Boulloire, M. Yvon Bourrel, Mme Marie-Christine Bousquet, M. Francis  
Boutes, Mme Sylvie Buffalon, M. Alain Cazorla, M. Francis Cros, Mme Chrystelle Dalling,  
M. Manuel Diaz, Mme Michèle Dray Fitoussi, M. Christian Dupraz, M. Norbert Etienne, M.  
Roger Fages, M. Jean-Luc Falip, M. Sébastien Frey, M. Michel Gaudy, M. Gérard Gautier,  
M. Michel Guibal, M. Pierre Guiraud, M. François Liberti, M. Jacques Martin, M. Antoine  
Martinez, M. Pierre Maurel, M. Kléber Mesquida, M. Christophe Morales, M. Jean-Pierre  
Moure, M. Rémy Paillès, Mme Monique Pétard, M. Jacques Rigaud, M. Frédéric Roig,  
Mme Pierrette Roucoulet, M. Robert Tropéano, Mme Claudine Vassas Mejri, M. Louis  
Villaret.

Excusés avec  
procuration : M. Christian Bénézis à M. Jacques Atlan, M. Jean Michel Du Plaa à M. Pierre Guiraud, M.  
Georges Fontes à M. Sébastien Frey, M. Christian Jean à M. Francis Boutes, M. Cyril  
Meunier à M. Michel Gaudy, M. Christophe Morgo à M. Alain Cazorla, M. José Sorolla à  
M. Jacques Rigaud, M. André Vezinhet à M. Michel Guibal, M. Philippe Vidal à Mme  
Chrystelle Dalling.

Excusés : M. Gérard Marcouire.

Le Président ayant constaté le quorum,

Lors de la séance du 7 avril 2014, votre assemblée a approuvé les modalités de la concertation publique concernant le recalibrage et l'aménagement de cheminements doux entre Mauguio et Baillargues sur les RD 26 et 26 E1.

Les objectifs généraux de ce projet doivent permettre de faciliter l'accès au Pôle d'Echange Multimodal de Baillargues pour les transports en commun et pour les modes doux, tout en améliorant la sécurité de la voirie.

Le parti d'aménagement proposé intègre les éléments suivants :

- recalibrage de la voirie existante à 7 m sur la partie sud de rase campagne – sous maîtrise d'ouvrage Ocvia, et à 6 m 00, sur la zone urbanisée,
- création d'une piste cyclable bi-directionnelle, à l'est de la voirie,
- création d'une passerelle dédiée aux modes doux sur la Cadoule, à l'aval du pont existant,
- création d'un assainissement pluvial, la réalisation d'ouvrages de compensation et de dépollution des eaux issues de la plateforme routière,
- accompagnement paysager.

La concertation publique a été menée sur le fondement des articles L.300-1, L.300-2 et R.300-1 du Code de l'urbanisme. Conformément aux modalités initialement fixées, des avis d'information du public ainsi qu'un affichage sur le site aux extrémités du projet ont été réalisés.

Le principe d'aménagement a suscité de la part du public des observations, exprimées lors de la réunion publique du 20 octobre 2014 et mentionnés dans les registres déposés dans les mairies de Baillargues, Mudaison et Mauguio du 13 au 27 octobre 2014.

Une information détaillée du bilan de la concertation publique vous est présentée en annexe. Dès lors, après recueil des observations, les caractéristiques essentielles de l'opération restent inchangées.

#### **Après en avoir délibéré**

Le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver le bilan de la concertation publique préalable au recalibrage et à l'aménagement de cheminement doux entre Mauguio et Baillargues sur les RD 26 et la RD 26E1, joint en annexe.

Signé :

Pour le Président  
Le Vice-Président délégué

**Michel Gaudy**

Réceptionné par la préfecture le : 16 février 2015  
Publié et certifié exécutoire le : 17 février 2015  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20150210-181643-DE-1-1

Direction générale  
des services

Pôle développement et aménagement

Direction territoriale Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

---

**Rapport du Président  
à l'assemblée départementale  
N° AD/090215/A/15**

---

Budget Primitif 2015  
Réunion du 9 février 2015  
Au 11 février 2015

**Objet : RD 26 et 26 E1 Recalibrage et aménagement d'un cheminement doux entre Mauguio et Baillargues - Bilan de la concertation**

Lors de la séance du 7 avril 2014, votre assemblée a approuvé les modalités de la concertation publique concernant le recalibrage et l'aménagement de cheminements doux entre Mauguio et Baillargues sur les RD 26 et 26 E1.

Les objectifs généraux de ce projet doivent permettre de faciliter l'accès au Pôle d'Echange Multimodal de Baillargues pour les transports en commun et pour les modes doux, tout en améliorant la sécurité de la voirie.

Le parti d'aménagement proposé intègre les éléments suivants :

- recalibrage de la voirie existante à 7 m sur la partie sud de rase campagne – sous maîtrise d'ouvrage Ocvia, et à 6 m 00, sur la zone urbanisée,
- création d'une piste cyclable bi-directionnelle, à l'est de la voirie,
- création d'une passerelle dédiée aux modes doux sur la Cadoule, à l'aval du pont existant,
- création d'un assainissement pluvial, la réalisation d'ouvrages de compensation et de dépollution des eaux issues de la plateforme routière,
- accompagnement paysager.

La concertation publique a été menée sur le fondement des articles L.300-1, L.300-2 et R.300-1 du Code de l'urbanisme. Conformément aux modalités initialement fixées, des avis d'information du public ainsi qu'un affichage sur le site aux extrémités du projet ont été réalisés.

Le principe d'aménagement a suscité de la part du public des observations, exprimées lors de la réunion publique du 20 octobre 2014 et mentionnés dans les registres déposés dans les mairies de Baillargues, Mudaison et Mauguio du 13 au 27 octobre 2014.

Une information détaillée du bilan de la concertation publique vous est présenté en annexe. Dès lors, après recueil des observations, les caractéristiques essentielles de l'opération restent inchangées.

En conclusion, je vous propose d'approuver le bilan de la concertation publique préalable au recalibrage et à l'aménagement de cheminement doux entre Mauguio et Baillargues sur les RD 26 et la RD 26E1, joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

---

Signé :

Pour le Président et par délégation  
Le Conseiller Général délégué aux Routes

**Kiáber Mesquida**

## Bilan de la concertation

### RD 26 – 26<sup>E1</sup> – Recalibrage et aménagement de cheminements doux entre Mauguio et Baillargues

Sur le fondement des articles L300-1, L300-2 et R300-1 du code de l'urbanisme, une concertation auprès du public a été organisée sur le projet du recalibrage et d'aménagement de cheminements doux entre Mauguio et Baillargues, sur les RD 26 et 26 E1.

#### ✓ Les modalités de la concertation

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, la concertation s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- Une réunion publique a été organisée sur le territoire concerné par les aménagements, et plus précisément à Mauguio, espace Morastel, le 20 octobre 2014 à 19 h ;
- Un dossier d'information et un registre destiné à recueillir les observations du public ont été mis à disposition des administrés pendant une durée de 15 jours dans les locaux des mairies de Baillargues, Mauguio et Mudaison, du 13 au 27 octobre,
- Une information relative au projet et à la dite concertation a été insérée dans les bulletins municipaux et sur le site internet du Département.

Parallèlement à ces dispositions, le projet a été présenté, lors de la réunion publique sur la suppression du Passage à Niveau n° 33, sur la commune de Baillargues, le 16 octobre à 19 h, à la salle Jean Jaurès. Par ailleurs le site internet, de RFF, dédié à cette opération a été également utilisé pour présenter le projet départemental.

#### ✓ La réunion publique

La réunion publique a attiré une soixantaine de personnes et cela notamment grâce à des informations communales, par une publicité dans les journaux locaux d'information, et deux panneaux d'information installés au bord des routes départementales n°26 et 26 E1.

Lors des « questions-réponses » qui ont suivi la projection commentée d'un diaporama, les habitants de Mudaison qui s'étaient déplacés en nombre ont émis le souhait que ce même aménagement puisse être réalisé sur la RD 106 E2, afin qu'eux-mêmes, mais aussi les habitants de Lansargues et Valergues puissent se rendre au Pôle d'Echange Multimodal (PEM) en vélo. Ils ont précisé que l'attrait du PEM et de la halte TER allait générer des transits de ces deux communes, via leur centre-ville, et des voiries, qu'ils considéraient comme non dimensionnées pour les accepter de façon sécurisée.

L'autre moitié de la salle constituée par des habitants de Mauguio a souhaité savoir comment serait faite la liaison entre la piste cyclable de la RD 26, le centre de Mauguio et la zone d'activités de la Louvade. Les suites de l'aménagement ont été relayées aux acteurs en présence : Monsieur le Maire de Mauguio, et Monsieur Jeanjean, représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.

A également été abordé le mode de gestion de la piste cyclable : un espace paysager entre le bord de voie et la piste cyclable a été évoqué. Les acquisitions foncières et les difficultés d'entretien ont été mises en avant pour expliquer le choix de la séparation de type muret en béton. Un administré a souhaité savoir si le projet de rétablissement de Contournement Nîmes Montpellier (CNM) avait été réfléchi en intégrant la contrainte cycle. Il lui a été répondu que la largeur prévue par CNM permettait d'intégrer un cheminement doux mais que passer la piste cyclable sous la voie ferrée n'était pas envisageable, car non prévu dans les études CNM (démarrée bien en amont de notre projet).

Concernant la partie routière, la question sur les choix de vitesse : 90 km/h au sud, puis 70 au nord a été posée. Elles correspondent aux vitesses effectives qui seront constatées sur le site. Il est délicat d'afficher une vitesse réduite à 70 km/h dans une zone de rase campagne.

Il a également été demandé si le giratoire de l'entrée de la ZAE du Bosc serait repris, car il semble sous dimensionné pour les girations de poids lourds (PL). Le projet conserve cette zone en l'état, car cet aménagement est dimensionné pour permettre l'accès des PL.

A réunion publique ayant eu lieu quelques jours après les évènements pluvieux du 6 octobre, la problématique hydraulique a été abordée : le recalibrage de la RD 26 et les aménagements doux associés n'aggraveront pas la situation, car des bassins de rétention seront créés, mais ces travaux n'ont pas pour objectif de réduire l'inondabilité du secteur. M. Bourrel, conseiller général du canton, expose le travail en cours avec le SYMBO sur la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant.

Au cours de cette réunion, des demandes plus générales, et relevant plus de l'aménagement du territoire ont été exposées:

- La reprise du chemin de la poste, voirie communautaire qui relie la RD 112 à la RD 26,
- L'aménagement des berges du canal Bas Rhône Languedoc (BRL) en piste cyclable, pour assurer une liaison Hérault / Gard et faciliter le déplacement des étudiants nombreux entre Nîmes et Montpellier.

#### ✓ **Sur les registres d'observation**

Au niveau des registres, aucune remarque n'a été formulée pour Baillargues.

Sur le registre de Mauguio, deux particuliers se sont exprimés, ainsi que deux associations : Melgueil Environnement, la Fabrique Citoyenne du Pays de l'Or :

- Demande de la validation de la compatibilité du choix de la largeur de voirie à 6 m et de croisement bus et PL,
- Souhait d'éloigner la piste cyclable de la voirie, que la piste cyclable soit plus une piste d'agrément que fonctionnelle, que l'aménagement prenne en compte la liaison avec Mauguio et la Louvade, que la vitesse soit abaissée à 70 km/h. Les réponses ont été données lors de la réunion publique, car ces mêmes points ont été abordés.
- Présentation d'un projet alternatif avec :
  - création d'une piste cyclable à l'ouest, en rase campagne, qui ne dessert plus la ZAE du Bosc,
  - création d'une voie dédiée aux bus et engins agricoles sur la Rd26, en lieu et place du projet présenté,
  - réflexion sur la desserte des communes de Mudaison et Lansargues.

Sur le registre de Mudaison, 16 personnes, dont le Maire et au moins une conseillère municipale, se sont exprimées :

- Souhait d'une piste cyclable reliant Mudaison à la halte TER, avec différentes suggestions, par la RD 106 E2, par la création d'une piste indépendante, ou le long du canal BRL,
- Souhait de sécurisation de la RD 106 E2, affichée comme une voie « L'Hérault à vélo »,
- Souhait d'aménagement de la RD 189 entre Lansargues et Mudaison,
- Souhait de passage sous la LGV, plutôt que sur l'ouvrage de la RD 106
- Souhait d'un contournement de Mudaison, pour les véhicules en provenance de Valergues et Lansargues.

Globalement, ce registre souligne l'intérêt d'un tel aménagement.

#### ✓ **Conclusion**

Les remarques recueillies sur les registres d'observation et au cours de la réunion publique ont mis en évidence un réel intérêt pour ce projet. Les habitants de l'est de la Rd 26 (Mudaison en particulier) ont

exprimé le souhait de mise en œuvre du même type d'aménagement pour faciliter l'accès au pôle d'échange multimodal, et de sécurisation des voiries. Concernant les habitants au sud de la zone d'étude, ils ont manifesté le souhait que l'aménagement soit prolongé jusqu'au centre de Manguio (étude en cours avec les différents services concernés : communauté d'agglomération du pays de l'or, ville de Manguio...), et que les eaux de ruissellement soient intégrées à la réflexion d'aménagement (réalisation d'une étude hydraulique et déclaration au titre de la Loi sur l'Eau).

La concertation menée ne fait pas apparaître d'opposition à la réalisation de ce projet, mais plutôt un souhait de généralisation de ce type d'aménagement.

